

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Monsieur I. CALCOEN*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : E-070M/10  
N/Réf. : AVL/CC/BXL-3.78/s.489  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Place de la Monnaie, côté rue Fossé aux Loups.  
Signalisation du parking « Monnaie ».Demande de régularisation.  
(Dossier traité par : G.Gemoets )

En réponse à votre lettre du 25 octobre 2010 sous référence, réceptionnée le 2 novembre, nous avons l'honneur de vous communiquer les **remarques** émises par notre Assemblée en sa séance du 17 novembre 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une enseigne installée en lisière de la place de la Monnaie, côté rue du Fossé aux Loups, soit dans une partie de l'espace public localisée dans la zone de protection du Théâtre royal de la Monnaie, classé comme monument par arrêté du 14/09/2000.

L'enseigne est destinée à signaler l'entrée du parking « Monnaie ». Il s'agit d'un caisson lumineux comprenant le sigle « P » sous lequel 3 rectangles d'affichage se superposent. Ces panneaux sont encastrés dans des cadres métalliques fixés sur un poteau également métallique. (Ce panneau lumineux remplace un ancien panneau du même type mais non lumineux).

La Commission regrette de constater que le trottoir où est installé le panneau en question est déjà fortement encombré : MUPI, cabines électriques, kiosque à journaux, etc. Etant donné qu'il s'agit d'un endroit fort emprunté par les piétons, la Commission estime qu'il faudrait rationaliser la signalétique et le mobilier urbain présents à cet endroit de manière à désencombrer le trottoir.

Hormis cet aspect, la Commission s'interroge sur la nécessité des 3 rectangles d'affichage présents sous le « P » et qui alourdissent le dispositif. Ne pourrait-on se contenter d'un seul bandeau avertissant si le parking est complet ?

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sibylle Valcke  
- A.A.T.L. – D.U. : MM. Fr. Timmermans